**PV de l’Assemblée générale ordinaire de l’association La Fenasse**

**Lieu :** Chemin du Jerlon, Cologny (dans la rue)

**Date/Heure** : 15 juin 2022 à 18h30

**Comité :** S. Manzini (MAN) / P. de Werra (DEW) / A.Corbat (COR) / C. Schibler (SCH)/ (excusée N. Jonsson (JON)

**Accueil**

Les 2 co-présidentes ouvrent la séance à 18h35, le quorum est réuni. Une liste de présence est circulée (une procuration datée du 13 juin 2022 de la part de May et Mohamed Tajeddin en faveur de Ph. Darbellay ayant été remise au comité par ce dernier).

1. **L’AG adopte l’ordre du jour** à l’unanimité.
2. **Le PV de l’AG du 23 juin 2021** est adopté à l’unanimité.
3. **Rapport d’activités** : les 2 co-présidentes donnent la parole à M. Maciej Zagrzejewski, dès lors que les nouvelles constructions ont passablement occupé le Comité (cf. point 9 ci-dessous).

Un bref point est fait sur :

**Eclairage :** les 8 luminaires du chemin du Jerlon ont été changés à la satisfaction générale, ce qui a un impact sur les finances de l’Association (cf. point 4 ci-dessous). La consommation est beaucoup plus basse.

Les membres sont informés que le trésorier de l’Association a enregistré pour l’exercice 2021 les 2 subventions reçues de la Commune de Cologny (env. Frs 4'000 au total), qui nous rembourse 2 luminaires qui sont sur le territoire communal, et du Canton par le programme SIG Eco (Frs 667), grâce à notre membre M. Claude-Alain Macherel. Le Comité remercie vivement la Commune et M. Macherel.

**Signalisation au sol :** lors de l’AG de 2019, nous avions discuté de coller une signalisation « propriété privée » « Rouler au pas » et un triangle avec attention enfants. Ces signalisations ont été collées au sol et la facture payée sur 2021. Le Comité remercie Christine Schibler d’avoir suivi ce projet.

**Reprise des canalisations par la Commune :** le groupe n’a pas encore pu se réunir à cause de la pandémie. Ce point est à reprendre. Un groupe composé des 2 co-présidentes, Claude-Alain Macherel et Blaise Pagan se réunira à la rentrée. Le Comité approuve ce groupe de travail.

**Cotisations** : vu les dépenses importantes dues aux luminaires et marginalement à la peinture de la signalisation au sol, les réserves de l’association ont été bien entamées. Afin de les reconstituer et aussi d’anticiper des dépenses futures, les co-présidentes proposent une augmentation de Frs 20.— par propriétaire, soit un montant de cotisation de Frs 200.— pour 2022. La nouvelle cotisation est approuvée à l’unanimité. Dans ce contexte, les co-présidentes informent les propriétaires sur la possibilité et sur l’intérêt potentiel de contracter une assurance de protection juridique ou de s’affilier à l’Association Pic-Vert (qui regroupe les propriétaires de villas à Genève) afin de pouvoir, le cas échéant, bénéficier d’une couverture de protection juridique en cas de litige en matière immobilière.

**Site internet** : rien à signaler, sous réserve que quelques membres nous ont signalé des problèmes de connexion, ce qui va être traité en vue de résolution.

1. **Rapport du trésorier** : Aurèle Corbat note que la dépense importante de cette année a été le changement de l’éclairage et se réjouit des 2 entrées d’argent de la Commune et SIG ECO pour environ Frs 4'000.--, à titre de subventions. Il y a en outre quelques questions comptables mineures concernant le paiement (à double) de certaines cotisations qui seront réglées par le trésorier avec les membres concernés.
2. **Rapport des vérificateurs des comptes**:le texte du rapport est lu par Peter Mosimann, le rapport étant co-signé par Jean-Marc Menoud (qui est le second vérificateur des comptes). Les vérificateurs des comptes sont remerciés pour leur précieux travail.
3. **Approbation des comptes** : les comptes 2021 sont approuvés à l’unanimité. Décharge est donnée au Comité pour sa gestion.
4. **Approbation du budget et de la cotisation 2022** : le budget et la cotisation 2022 sont approuvés à l’unanimité.
5. **Election du Comité et des vérificateurs aux comptes** : le Comité est renouvelé in extenso, sauf Nadia Jonsson qui démissionne de son poste de secrétaire en restant au comité, le secrétariat étant assuré par les co-présidentes. Concernant les vérificateurs des comptes, Peter Mosimann est renommé vérificateur des comptes et Jean-Marc Menoud est nommé également. Ils sont les deux vivement remerciés.
6. **Parcelles restantes Jerlon** :

La parole est donnée à M. Maciej Zagrzejewski qui informe l’assemblée comme suit:

Toutes les maisons ont été vendues très rapidement par l’agence Cardis. Une maison est de nouveau en vente car un futur propriétaire n’a pas obtenu le financement. Quelques maisons hébergeront des familles avec enfants.

Le début des travaux a été fixé après la rentrée scolaire, probablement début septembre 2022.

Seules les parcelles 1617 et 1618 abritant 2 villas mitoyennes chacune vont débuter leur construction en septembre. Pour le moment la parcelle 1611 n’est pas touchée.

Pour la parcelle 1611, il y a eu un arrêt venu retarder la construction des 2 autres maisons mitoyennes prévues.

Etat des lieux : un huissier viendra pour établir un état des lieux, clôtures et plantations mitoyennes aux parcelles en construction. Il est convenu qu’Aurèle et une des 2 co-présidentes seront présents lors de cet état des lieux. M. Zagrzejewski a invité les propriétaires à prendre des photos de leur maison, bordures, route, clôtures, et plantations avant le début des constructions afin de pouvoir lui signaler tout dégât éventuel.

Une délégation de notre association, composée des 2 co-présidentes, le comité, ainsi que Tal Schibler et Blaise Pagan se sont réunis pour traiter ensemble les différents points concernant ce chantier. Le PV de la séance du 3 mars 2022, corrigé et ainsi validé par M. Zagrezewski, est joint au pv.

M. Zagrezewki confirme qu’il est prévu un nettoyage et un entretien régulier de la route durant les travaux. L’entreprise générale est Swissroc.

Places de parc : M. Zagrezewki a demandé à Swissroc de préparer des macarons pour le chantier : il est convenu que les entreprises auront droit d’occuper jusqu’à la moitié des places de park sud et nord du chemin du Jerlon afin que les habitants puissent encore en avoir l’usage.

L’idée est émise d’utiliser la parcelle 1611 en cas d’insuffisance de places de parc (demi-parking à disposition). Toutefois, en cas de pluie, le terrain devient très boueux de sorte que le parking à ce endroit doit être évité. Il a été convenu qu’aucune voiture ne pourra être garée ailleurs dans le Chemin du Jerlon et que la circulation doit être faite à vitesse très réduite (aussi compte tenu de la fréquente présence d’enfants sur le chemin).

Christine Schibler demande à ce que le bruit du chantier ne commence que dès 8h du matin et pas plus tôt, ce qui est accepté par M. Zagrzejewski.

En début de chantier, il y aura une inspection de chantier par l’Etat, ce qui est obligatoire pour la sécurité.

Une discussion porte sur les pompes à chaleur suite à l’intervention de MM. Darbellay et Ben Nasr (absence d’autorisation de construire sur la parcelle 1611).

M. Zagrezewski informe que les nouvelles maisons comporteront de nouvelles pompes correspondant aux nouvelles normes du Service de l’air, du bruit et des rayonnements non inonisants (SABRA) de l’Office cantonal de l’environnement, qui seront mises au centre du toit et seront ainsi aussi éloignées que possible des voisins directs. M. Zagrezewski confirme que ces pompes ne font pas de bruit.

1. **Divers** :

**Paddle – tennis** : suite à une volonté du Conseil Communal de construire un terrain de tennis-Paddle à la place du court de tennis externe no 1, l’association a envoyé deux courriers d’opposition à ce projet (par email) au président du Conseil Communal en dates du 21 et du 24 février 2022 respectivement. Didier de Montmollin (qui siège au comité du Centre sportif de Cologny, CSC) nous informe que le projet n’est pas abandonné par le CSC en dépit de l’opposition de l’association, et qu’un essai temporaire d’installation d’un court de paddle est fait sur un court à l’intérieur du CSC (court indoor). Didier de Montmollin est remercié pour ce partage d’information et est invité à tenir l’association informée des développements à venir concernant ce projet.

**Vol** : Aurèle Corbat informe qu’on lui a volé sa tondeuse sur le terrain en face de chez lui (parcelle 1611) de sorte qu’une vigilance accrue continue à être indispensable pour assurer la sécurité de notre chemin.

**Autres informations** :

* La fête d’Halloween dans le quartier le 31 octobre 2022. Les maisons qui ne souhaitent pas avoir de dérangement ce soir-là sont priées de coller un petit message sur leur sonnette afin qu’elles ne soient pas dérangées.
* Autour du 20 décembre 2022, il sera organisé un thé-vin de Noël pour les voisins qui seront disponibles.

Les détails suivront notamment sur notre site de la Fenasse.

La séance est levée à 19h30. Tous sont remerciés pour leur participation et pour leur contribution à l’apéritif. Aurèle est remercié pour avoir prêté les bancs et les chaises, ainsi que tous les voisins qui ont aidé à la mise en place et aux rangements.

Fait à Cologny, le 21 juin 2022

**Les Co-Présidentes**

Sylvie Manzini

Pauline de Werra

**Annexes**

* Copie du rapport des vérificateurs des comptes
* BVR
* PV de la séance du 3 mars 2022 (validé par M. Zagrzejewski)